



## Bienvenue dans l'univers subaquatique !

### Séances piscine 2024-2025

*Piscine de Taverny : Square Georges Vallerey, 141 Rue d'Herblay, 95150 Taverny*

*Piscine « Tournesol » Marcellin Berthelot : 25-27 rue de l'Yser, Ermont*

**Enfants** (8 à 12 ans) : samedi, 13h/14h, piscine Tournesol / reprise le 21 septembre

**Adolescents** (13/17 ans) : mardi, 20h45/22h, piscine Tournesol / reprise le 17 septembre

**Adultes** : mercredi, 20h30/22h, piscine de Taverny/ reprise le 18 septembre

**Hockey subaquatique** : mardi, 21h15/22h15, piscine de Taverny / reprise le 17 septembre  
et vendredi, 20h30/22h, piscine Tournesol / reprise le 20 septembre

**Nage avec palmes et apnée** : samedi, 12h/12h45, piscine de Taverny/ reprise le 28 septembre

### Adhésion

L'adhésion à notre club comprend l'achat d'une licence fédérale et se fait en utilisant les services en ligne d'HelloAsso, première plateforme de financement participatif 100% gratuite.

Passé une première séance où vous ferez un baptême de plongée, pour pouvoir commencer votre formation, vous devrez disposer d'un **certificat médical de non contre-indication à la plongée sous-marine** réalisé par votre médecin de famille (ou un spécialiste).

Muni de ce certificat dont vous réaliserez une image pdf ou jpeg, vous pourrez alors réaliser votre inscription. Pour la finaliser, vous réglerez en ligne (paiement sécurisé par carte bancaire) ; il vous sera demandé si vous souhaitez apporter ou non une contribution financière destinée à HelloAsso : libre à vous de le faire ou pas, rien n'est obligatoire.

Après votre baptême de plongée et après avoir réalisé votre inscription, vous pourrez alors participer à nos activités. Par tous moyens à votre convenance, vous devrez transmettre à votre responsable de section le justificatif de votre adhésion, (en pdf par mail, ou impression du justificatif d'adhésion disponible sur HelloAsso). **Nous ne pourrions vous accueillir dans nos activités que si votre inscription a été finalisée** (certificat médical fourni et règlement effectué).

Dans un délai de cinq à sept semaines après le paiement de votre inscription, si vous êtes nouveau licencié à la Ffessm, vous recevrez une carte fédérale justifiant de votre licence et comprenant un QR code personnel qu'il vous faudra conserver précieusement car sa réédition vous serait facturé 20 euros.

L'usage d'HelloAsso est aisé, mais si toutefois vous rencontrez des difficultés pour réaliser votre inscription, vous pouvez demander l'aide de Chantal : [apsminfos@gmail.com](mailto:apsminfos@gmail.com)  
ou celle de Philippe : [apsm.ermont@gmail.com](mailto:apsm.ermont@gmail.com)

### Procédure à suivre pour l'inscription :

1 - Se munir d'une image numérique du certificat médical de non contre-indication et d'une carte bancaire.

2 – Ouvrir le site HelloAsso

<http://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-plongee-sous-marine-apsm/adhesions/bulletin-d-inscription-2024-2025>



3 – Compléter les renseignements demandés : choix de l'adhésion/assurance /certificat médical en pièce jointe /adhérents/ coordonnées/ récapitulatif

4 – Valider le règlement intérieur

5 – Régler par carte bancaire (paiement sécurisé), avec ou sans don à HelloAsso

6 – Conserver un justificatif de paiement et le transmettre au responsable de la ligne d'eau pour la première séance.

## **Assurance**

La licence fédérale comprise dans le montant de l'adhésion à l'Apsm permet la souscription à une assurance en responsabilité civile au Cabinet Lafont, assureur spécialisé dans notre activité. Nous vous recommandons de souscrire cette complémentaire personnelle, mais vous pouvez souscrire une RC auprès de l'assureur de votre choix.

Quelle que soit la solution retenue, vous devez transmettre -en même temps qu'une attestation d'adhésion HelloAsso - une attestation d'assurance Lafont, ou si vous avez choisi une autre compagnie, une attestation spécifiant en toutes lettres la couverture de la pratique de la plongée sous-marine en piscine et en sites naturels, en France et à l'étranger.

Le cabinet Lafont est le courtier officiel qui a été choisi par la *Fédération française d'études et de sports sous-marins* pour couvrir l'ensemble de ses activités.

Voici les différents contrats proposés et leur tarif :

Loisir 1 : 23,50 €

Loisir 1 top : 45 €

Loisir 2 : 28 €

Loisir 2 top : 56 €

Loisir 3 : 48 €

Loisir 3 top : 93 €

Piscine seule (pour le hockey) : 13 €

**Le détail des garanties est consultable sur le site du cabinet Lafont,**

<https://www.ffessm.lafont-assurances.com/>

**l'accès n'étant possible qu'avec le numéro de licence délivré par la Ffessm.**

## **Certificat médical**

La pratique de la plongée sous-marine est assujettie à la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication délivré par un médecin. Ce certificat médical devra être renouvelé avant expiration (12 mois). Pour un plongeur préparant le niveau 4, ce certificat doit être établi par un médecin du sport, hyperbare ou fédéral.